



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



AVIS D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 511-03-2022

Règlement modifiant le règlement #511-2011, règlement concernant les limites de vitesse sur divers chemins et rues de la municipalité de Saint-Paul

Lors de la séance ordinaire du 6 juin 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 511-03-2022, règlement modifiant le règlement #511-2011, règlement concernant les limites de vitesse sur divers chemins et rues de la municipalité de Saint-Paul.

Ledit règlement numéro 511-03-2022 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUINZIÈME jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP